

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE**ARR2023_0443****ARRÊTÉ**

OBJET : AUTORISATION DE TOURNAGE POUR MESSIEURS ARTHUR GUEZOU ET ARTHUR ETOURNEAU, LE MERCREDI 10 JANVIER 2024 DE 14H À 17H SUR L'ALLÉE CLAUDE MONET ET LE DIMANCHE 14 JANVIER 2024 DE 9H À 13H AU CIMETIÈRE, À NOISIEL (77186).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté municipal du 12 juillet 1985, portant création d'un droit de voirie pour l'occupation du domaine public,

VU la demande, reçue en mairie le 21/12/23, formulée par Messieurs Arthur GUEZOU et Arthur ETOURNEAU, étudiants à l'UFR LACT à l'Université Gustave Eiffel, aux fins d'être autorisée à occuper le domaine public pour le tournage d'un film, le mercredi 10 janvier 2024 de 14h à 17h sur l'Allée Claude Monet et le dimanche 14 janvier 2024 de 9h à 13h au cimetière, à Noisiel (77186).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Messieurs Arthur GUEZOU et Arthur ETOURNEAU, étudiants à l'UFR LACT à l'Université Gustave Eiffel, et leur équipe, sont autorisés à occuper le domaine public pour le tournage d'un film, le mercredi 10 janvier 2024 de 14h à 17h sur l'Allée Claude Monet et le dimanche 14 janvier 2024 de 9h à 13h au cimetière, à Noisiel (77186).

ARTICLE 2: Le nettoyage et la remise en état des lieux sont placés sous la responsabilité du demandeur.

ARTICLE 3 : Cette occupation du domaine public se fera sans incidence sur la circulation des piétons et des véhicules et le stationnement.

ARTICLE 4: Toutes dispositions devront être prises pour assurer la tranquillité des riverains.

1/3



Suite de l'arrêté n° ARR2023_0443 portant « Autorisation de tournage pour Messieurs Arthur ETOURNEAU, le mercredi 10 janvier 2024 de 14h à 17h sur l'Allée Claude Monet et le dimanche 14 janvier 2024 de 9h à 13h au cimetière, à Noisiel (77186). » (2)

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

Messieurs Arthur GUEZOL et
Claude Monet et le dimanche 14
ID : 077-217703370-20231229-ARR2023_0443-AR



ARTICLE 5 : La Commune se réserve le droit de demander une participation forfaitaire supplémentaire dans le cas notamment où le tournage nécessiterait l'intervention directe des services municipaux (services techniques, police municipale,...) pour une meilleure organisation.

ARTICLE 6 : La Commune ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents survenant du fait du tournage.

ARTICLE 7 : La présente autorisation est délivrée à titre personnelle et précaire. Elle est donc révoquée à tout moment.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- M. le Préfet de Seine-et-Marne
- Mme le directeur général des services
- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- La direction des Finances et Marchés Publics,
- La Police Municipale,
- Service Communication,
- Services Techniques,
- Service Urbanisme,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance,

Suite de l'arrêté n° ARR2023_0443 portant « Autorisation de tournage pour Messieurs Arthur GUEZOL et Arthur ETOURNEAU, le mercredi 10 janvier 2024 de 14h à 17h sur l'Allée Claude Monet et le dimanche 14 janvier 2024 de 9h à 13h au cimetière, à Noisiel (77186). » (3)

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le 04/01/2024
ID : 077-217703370-20231229-ARR2023_0443-AR

